

CONSEIL
DE TUTELLEDistr.
GENERALE

T/PET.3/42/Add.1

Le 20 septembre 1951

COORIGINAL : FRANCAIS

INDEX UNIT MASTER

20 OCT 1951

PETITION DE L'EX-CHEF NTUNGUKA
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, une communication en date du 10 août 1951 et deux communications non datées émanant de l'ex-chef Ntunguka et concernant le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi. Ces communications constituent un addendum à la pétition figurant au document T/PET.3/42. Ces communications ont été transmises au Secrétaire général par la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale.

COPIE

Messieurs les ENVOYES DE L'O.N.U.

J'ai l'honneur de venir très respectueusement vous dire ce qui suit :

Lorsque je quittai la gérance du pays je me suis réfugié dans une forêt inculte inhabitée, pleine de fauves : éléphants, buffle, lion, hyènes etc.

Je me suis réfugié labàs avec mes quelques vaches, sachant que dans une forêt pareille, je serai à l'abri de tout ennuis et mes vaches pourront y paître aisément. Chose étonnante, après m'avoir entendu labàs, les gouvernants n'ont rien trouvé de mieux que d'envoyer des cultivateurs dans la même forêt que j'ai moi-même et seul débroussée, pour que mes vaches crèvent sans doute, je suppose, puisque avant moi personne n'avait osé y pénétrer! Où irai-je alors ; mes vaches étaient ma seule richesse, mon seul soutien! Et maintenant les voilà pourchassées de partout, même de la forêt. Je vous sou mets à Vous Messieurs les Envoyés de l'ONU mon autre embarras.

Un second cas que je me permets de soumettre à votre sage discernement est celui-ci : nos vaches sont notre seule richesse, notre trésor, notre Banque - Mais chose étonnante nos gouvernants s'obstinent avec ténacité pour qu'elles soient régulièrement et forcément égorgées! Que va faire alors la grande majorité des gens du Pays, possesseurs de vaches in illo tempore, et qui maintenant, n'en ayant plus, seront obligés de cultiver, sans qu'eux-mêmes, ni leurs ancêtres, l'aient fait.

Ce sont les deux cas que je me permets de vous soumettre, Messieurs avant que vous ne rentriez, et vous prie instamment de vouloir bien les examiner.

Votre très humble et très obéissant Protégé.

(signé) NTUNGUKA

c/o FORET BURINGA

P.S. Je vous le dis pour une seconde fois : les gouvernants ne me laisseront jamais la paix.

(signé) NTUNGUKA

Reçu par la Mission de Visite dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale le 3 août 1951.

COPIE

Messieurs les Représentants de l'ONU.

J'ai l'honneur de m'adresser à votre très haute protection pour vous redire mes ennuis. Vous voudrez bien m'excuser pour tant de dérangements... J'y suis réellement poussé par des raisons majeures. Pour ne vous dire entre autre qu'une confirmation de mes dire, confirmation la plus récente, la plus moderne, celle datant d'aujourd'hui même. C'est qu'aujourd'hui même le Samedi 4 Août 1951, Monsieur l'Administrateur, chef de Territoire pour affaires chefferies indigènes m'a convoqué pour me dire qu'il voulait une partie de mes vaches à donner aux gens. Monsieur l'Administrateur Frézin, c'est le nom du dit Administrateur, connaît parfaitement mes affaires de vaches ; c'est lui qui en garde les dossiers, de tous les contrats avec mes sujets. Avant de trancher mes affaires d'avec mes sujets qui ont exterminé toutes mes vaches ou à peu près, voici qu'aujourd'hui même, l'Administrateur se permet de me demander d'autres vaches, pour des motifs de palabres d'intrigue.

Vous le voyez d'ici, cela commence dès maintenant, en votre présence, je dirais! Que sera-ce lorsque vous serez rentrés! Je vous en prie donc, veuillez bien faire compter mes vaches avant votre départ, et puis je vous réitère ma requête de m'emmener avec vous, car, je suis presque certain que nos gouvernants emploieront tout moyen pour me faire disparaître. Votre humble serviteur.

(signé) NTUNGUKA

Reçu par la Mission de visite dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale le 6 août 1951.

COPIE

Usumbura le 10/8/51.

NTUNGUKA

c/o

Usumbura.

Monsieur l'O.N.U.

Je l'honneur de bien vouloir de réclame chez vous.

Monsieur, il y a un chef du Territoire Ngozi s'appel aussi que le clerc
qui s'appel (Nyarusage ATANASE) Territoire BUBANZA.
le chef, s'appel Nduwumwe.

Tous les mots ce que vont vous dire n'acceptez plus. par ce - que
sont d'accord avec tous les Belges qui commandent ici au Urundi. Les
deux personnes la, avec les Belge ne desirent pas que nous auron la
civique, ou bien la Richesse ou bien la propreté d'ici au URUNDI.

Vous savez bien que Monsieur le Résident de l'URUNDI est malfait
avec les deux personne de ces deux Territoire.

Veuillez - agréer mon assurance tre respect et tre profond

Votre Futur serviteur Ntunguka. Colline Bulinga.

Province Usumbura.

(signé) illisible